

*Date de dépôt : 11 décembre 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Patrick Dimier : Grand-Théâtre : en finir avec les cadeaux !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*C'est une antienne : le Grand Théâtre est, chaque année, en demande de subventions supplémentaires pour combler ses frais de fonctionnement.*

*C'est l'une des institutions culturelles phares de Genève. Elle ne doit pas pour autant être un gouffre financier sans fond, sans oublier que celui-ci serait encore plus grand si l'institution ne comptait pas de généreux mécènes qu'il convient de remercier ici.*

*L'arrivée d'un nouveau directeur reconnu internationalement pour ses compétences a de quoi séduire et réjouir les Genevois. Il n'en demeure pas moins que l'institution souffre de pratiques d'un autre âge qui plombent ses finances. Il n'est pas exclu qu'elles aient été maladroitement calquées sur celles, extravagantes, de la Ville.*

*Le journal Le Courrier du jour vient de révéler que les frais liés aux voyages des cadres sont exorbitants tout comme des indemnités qui leur ont été accordées. Quand bien même il convient de creuser ces questions, il n'en demeure pas moins qu'elles interrogent le citoyen lambda qui peine à s'acheter un billet !*

*Les frais du conseil d'administration interrogent également : la présidente, socialiste, de la fondation toucherait 100 000 francs par an pour cette fonction, sans que son taux « d'effort » soit connu. Cela n'est pas sans rappeler une problématique similaire, touchant également un PS, aux SIG et mise à jour par le MCG à l'époque.*

*Enfin, une certaine libéralité est pratiquée dans la distribution de billets aux élus pour des places de premier choix, alors que ces places demeurent très chères pour les Genevois, voire inaccessibles pour une grande majorité d'entre eux.*

*La pratique onéreuse qui consiste à offrir des invitations aux élus de la Ville et du canton, pour plus d'un million par an, devrait être abolie dans un souci d'économies. Si des billets devaient être offerts, ils devraient l'être dans une perspective d'accessibilité à la culture pour une population précarisée ou pour des écoliers, par exemple, la culture de la musique classique chez les jeunes ayant manifestement besoin de soutien et d'effort de la part des autorités.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- Le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi les places de premier choix sont offertes aux élus, ce qui n'est pas sans poser un problème vu sous l'angle de l'obtention d'avantages ?*
- Que compte mettre en place le département de la culture pour rendre le Grand Théâtre plus accessible à l'ensemble de la population ?*
- Le Conseil d'Etat compte-t-il persister dans la pratique de distribution des billets aux élus alors que la population doit payer des billets de sa poche ?*
- Quel est le taux d'effort de la présidente de la fondation du Grand Théâtre qui justifie le versement d'une indemnité de 100 000 francs/an ?*
- Combien y a-t-il de séances du conseil de fondation par an ?*
- Que compte mettre en place le Conseil d'Etat pour renforcer la surveillance relative aux indemnités et dépenses de l'institution ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Grand Théâtre de Genève n'est pas géré par le canton mais par la Fondation du Grand Théâtre. Quant au financement de cette institution, il relève du département de la culture et du sport de la Ville de Genève.

Le canton participe au programme pédagogique de l'institution par le biais du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Le département de la cohésion sociale (DCS) octroie un soutien annuel en faveur des billets jeunes dans le cadre de ses mesures d'accès à l'ensemble des organismes culturels du canton.

Les questions liées aux invitations relèvent de la compétence de la Fondation du Grand Théâtre. Le canton dispose d'un nombre limité de servitudes réservées au Conseil d'Etat dans la loge officielle.

S'agissant de la surveillance de l'institution, la Cour des comptes a récemment fait part de l'audit qu'elle a choisi de lancer sur cet objet.

S'agissant du fonctionnement du conseil de fondation et de sa politique de rémunération, la présidence de ce conseil est habilitée à vous répondre.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS